



# La **LPO Auvergne-Rhône-Alpes**

## Une année de mobilisation pour la biodiversité



# **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

# **2023**



# SOMMAIRE

## 3 **Rapport moral**

## 5 **La LPO Experte**

- 5 • Développe les sciences participatives
- 7 • Valorise la connaissance
- 9 • S'investit dans la recherche scientifique

## 11 **La LPO Actrice**

- 11 • Protège les espèces sauvages menacées
- 12 • Lutte contre la perte des habitats
- 15 • Lutte contre les risques

## 17 **La LPO Militante**

- 17 • Permet à chacun-e d'agir
- 18 • Conforte son action juridique
- 19 • Renforce son influence par le plaidoyer et la mobilisation

## 24 **Rapport financier**

## 26 **Chiffres clés et contacts**



Écureuil roux  
© Pixabay

**Les pages qui vont suivre font un état des lieux non exhaustif des actions menées par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes en 2023.**

Ces actions n'auraient pas pu voir le jour sans le soutien de nos nombreux partenaires que le Conseil d'Administration remercie tous ici chaleureusement :

- Toutes les collectivités territoriales, notamment la Région, les Conseils départementaux, les Communautés de Communes, les métropoles et l'État,
- Les établissements publics,
- Les fondations privées,
- Les entreprises,
- Les syndicats professionnels,
- Les structures sportives,
- Les associations de protection de la nature nationales, régionales, départementales ou locales,
- Les donateurs-trices,
- Les mécènes,
- Les adhérent-e-s,
- Les bénévoles,
- Les photographes,
- Les salarié-e-s.

Ces remerciements s'adressent à toutes celles et ceux qui s'engagent et agissent à nos côtés pour protéger la nature sauvage.

**Continuons notre combat pour une nature préservée et avançons ensemble pour un monde dans lequel tous les citoyens agissent au quotidien pour la nature, où les femmes, les hommes et l'ensemble du vivant cohabitent en harmonie.**

### **Crédits**

Coordination • Clarisse Novel

Mise en page • Camille Combes

Relectures • Françoise Frossard, Justine Gratiot, Ghislaine Nortier, Clarisse Novel, Sébastien Teyssier et Marie-Paule de Thiersant

Merci à toutes les rédactrices, rédacteurs et aux photographes !



Huppe fasciée  
© LPO AuRA

## LA LPO AURA EN 2023

### — LES NOTES OPTIMISTES

**Le nombre d'adhérent-e-s LPO en Auvergne-Rhône-Alpes a de nouveau progressé en 2023 pour atteindre au 31 décembre un total de 12 948 membres.**

La structuration de la LPO AuRA, après la fusion de 2019, est désormais terminée. L'ancrage territorial de la LPO AuRA dans les douze départements est lui aussi déployé sous des formes diverses par des groupes locaux, comme en Drôme/Ardèche, en Savoie et Haute-Savoie, dans le Rhône, en Auvergne, ou des correspondant-e-s locaux comme en Isère. La vie associative a elle aussi repris, après les deux années COVID. Les réseaux de suivis d'espèces (petites chouettes de montagne, circaète Jean-le-Blanc, aigle royal, faucon pèlerin, chevêche d'Athéna, effraie des clochers, hirondelles, martinets, chauves-souris ou encore reptiles et amphibiens) et les actions en faveur des mares ainsi que les chantiers éco-volontaires ont redémarré de plus belle en 2023.

Les bénévoles sont de plus en plus actifs : leur implication en 2023 a représenté 364 786 heures de mobilisation, l'équivalent de 232 ETP (équivalent temps plein de travail) et d'un budget total de 19 062 674 €.

Les bases de données VisioNature comptent plus de 28 785 584 données naturalistes, tous taxons confondus.

La gouvernance de la LPO AuRA fonctionne bien. Le taux de participation des administratrices et administrateurs au nombre de 19 aux réunions du Bureau (4) et du CA (9) est de plus de 95%. Ces réunions sont tenues en visio-conférence ou en présentiel.

Ces chiffres ne sont que la traduction de l'immense travail et de l'engagement fournis au quotidien par les adhérent-e-s, les bénévoles, les contributrices et contributeurs et les salarié-e-s dans le seul but de protéger et faire connaître la biodiversité. Plus encore que les années précédentes, de généreux donateurs et donatrices, mécènes, fondations et entreprises ont soutenu la LPO AuRA.

Les partenaires publics, les collectivités territoriales et l'État continuent à faire confiance à la LPO AuRA et soutiennent financièrement projets et actions.

### Un grand merci à toutes et tous.

Une petite ombre à ce tableau : après une année 2022 bénéficiaire financièrement, la LPO AuRA accuse un déficit en 2023 de 187 740 € qui ne représente cependant que 2,2% du budget de l'association.

### — QUELQUES FAITS MARQUANTS

Il n'est pas possible de citer tous les projets et toutes les actions mise en œuvre en 2023. Le rapport d'activités, sans être exhaustif, présente les actions majeures de l'année 2023 réalisées tant par les salarié-e-s que par les bénévoles de l'association.

Depuis 2020, la LPO AuRA, associée au CNRS de Lyon et à Annaëlle Bernard pour une thèse d'État, travaille sur la problématique de l'écrasement de la faune sauvage sur les routes de notre région à partir des 100 000 données récoltées sur le terrain et capitalisées via le module mortalité de la base de données. Ce travail a été co-encadré par Julien Girard-Claudon, Responsable du pôle *Système d'Information*. Annaëlle Bénard a réussi brillamment sa thèse, avec les félicitations du Jury, le 1<sup>er</sup> décembre 2023. Ces travaux de recherches se poursuivront en 2024 par un contrat post-doc (voir page 10).



Hérisson d'Europe  
© Dominique Mignard

*Martinet noir*  
© Guy Bourderionnet



Une étude, co-produite et financée par la LPO AuRA, l'OFB, le MNHM et la CNR, a été menée pour connaître les effets des installations photovoltaïques au sol sur les déplacements des chauves-souris. Un guide « *PV-Chiros* » vient d'être publié (voir page 10).

Le travail de révision des listes rouges régionales oiseaux et mammifères (hors chauves-souris) est terminé. La publication est imminente. Sur 241 espèces d'oiseaux évaluées, 105 sont classées en catégorie CR (en danger critique), EN (en danger) et VU (vulnérable). Pour les mammifères, sur 71 espèces évaluées, 7 sont répertoriées en liste rouge (CR, EN, VU) (voir page 8).

En 2024, les listes rouges chauves-souris, reptiles, amphibiens et oiseaux hivernants seront établies. Une liste rouge unique, intégrant tous les vertébrés terrestres de la région, devrait être publiée fin 2024.

Pour la région, cette liste rouge sera un baromètre. Il nous revient, avec tous nos partenaires publics et privés, de mettre en œuvre les mesures de conservation et de restauration qui permettront de redonner un statut de conservation favorable à toutes ces espèces en liste rouge. La LPO AuRA s'y attelle déjà chaque jour.

La collaboration avec les agricultrices et agriculteurs s'est renforcée en 2023. Des mares ont été creusées ou réhabilitées, des haies ont été plantées, des nichoirs ont été installés, des diagnostics ont été réalisés, du petit bâti agricole a été rénové sur plusieurs exploitations dans pratiquement tous les départements. La LPO AuRA n'agit pas seule, elle est en partenariat avec Paysans de Nature, Terre de Liens et Fermes Paysannes et Sauvages. Agriculture et biodiversité main dans la main : une réalité vécue en AuRA.

La LPO AuRA s'est dotée, lors du CA de novembre 2023, d'une stratégie foncière pour l'acquisition et la gestion de terrains. Un budget sera consacré chaque année à la mise en œuvre de cette stratégie. Les dons et les legs de terrains viennent compléter ces propriétés (voir page 12).

De nouveaux projets innovants ont été menés par les animatrices et animateurs du réseau EEDD de la LPO AuRA, comme l'École du Dehors, la création d'une balade sonore nature dans le Parc de Montaud (42) avec l'École des Mines ou encore le déploiement d'Aires Terrestres Éducatives (ATE), nouveau dispositif OFB (voir page 13).

Un groupe composé de salarié-e-s, d'administratrices et administrateurs a commencé à travailler sur la RSO (Responsabilité Sociale des Organisations) de la LPO AuRA. Il s'agit pour la LPO AuRA de devenir exemplaire en termes d'impacts social, économique et environnemental. L'un de nos défis : réduire l'impact carbone de nos activités ou encore garantir à nos salarié-e-s bien-être et épanouissement au travail (voir page 21).



## UN NOUVEAU PLAN STRATÉGIQUE

Le précédent plan stratégique date de la fusion de notre association. Sur les bases de notre vision, de nos valeurs et de notre mission, nous avons choisi d'adapter en AuRA le nouveau plan stratégique de la LPO France, structuré en quatre axes : la LPO experte, la LPO actrice, la LPO militante et la LPO exemplaire. Le résultat de ce travail entrepris par un groupe constitué d'administrateur-ice-s et de salarié-e-s, est dévoilé lors de notre Assemblée générale 2024.

Une restitution « communicante » pour tous nos salarié-e-s et adhérent-e-s sera disponible dès la rentrée 2024.

Ce nouveau plan stratégique, fidèle à notre vision « *mettre la nature au cœur de la société* », devient notre boussole pour la période 2024/2028.

***Ainsi, même si les baromètres de la biodiversité ne sont pas au beau fixe, même si les décisions politiques vont souvent et de plus en plus à l'encontre de la préservation de la nature, la LPO AuRA ne baisse pas les bras et demeure déterminée. Elle maintiendra son action en faveur de la biodiversité, avec une attention constante portée à l'intérêt général.***

*Prairie fleurie*  
© Géraldine Le Duc





## DÉVELOPPE LES SCIENCES PARTICIPATIVES

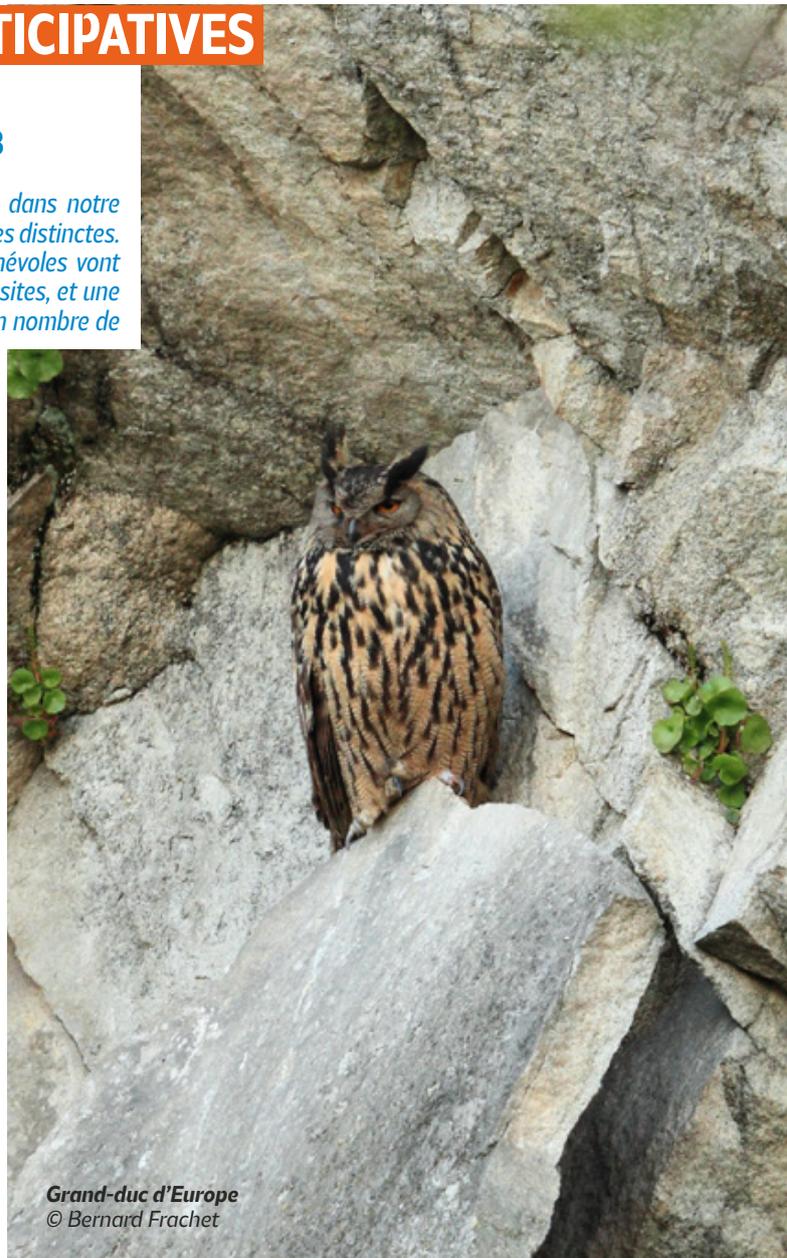
### // - Le suivi du grand-duc en région AuRA pour l'année 2023

Le grand-duc d'Europe, espèce emblématique, fait l'objet d'un suivi dans notre région depuis de nombreuses années. Ce suivi est réalisé en deux phases distinctes. Une phase hivernale (décembre-février) au cours de laquelle les bénévoles vont contrôler la présence d'un oiseau ou d'un couple sur une sélection de sites, et une phase printanière, où le suivi de la reproduction va être effectué sur un nombre de sites plus restreint.

Le tableau ci-dessous présente, par département, le nombre de sites contrôlés occupés au cours de l'hiver 2022/2023, le nombre de sites suivis en reproduction, le succès de la nidification et pour finir, une estimation de la population de notre grande région.

• Grand-duc AuRA : 2022 / 2023

Département	Type de suivi	Nombre de sites contrôlés occupés (hiver)	Nombre de sites suivis (reproduction)	Succès de nidification (nombre de jeunes à l'envol)	Estimation population
Ain (01)	Pas de synthèse				24
Allier (03)	Suivi exhaustif	43	27	34	40
Ardèche (07)	Suivi partiel	30	14	20	120
Cantal (15)	Suivi partiel	45	9	5	80
Drôme (26)	Suivi partiel	55	8	12	55
Isère (38)	Suivi exhaustif	92	13	25	200
Loire (42)	Suivi exhaustif	78	32	37	102
Haute-Loire (43)	Pas de suivi				120
P.-de-Dôme (63)	Suivi exhaustif	86	26	21	86
Rhône (69)	Suivi exhaustif	69	29	53	69
Savoie (73)	Pas de synthèse				40
Haute-Savoie (74)	Suivi exhaustif	28	17	30	51
<b>AuRA</b>		<b>526</b>	<b>175</b>	<b>237</b>	<b>987</b>



Grand-duc d'Europe  
© Bernard Frachet

On peut noter qu'un suivi hivernal quasi-exhaustif est réalisé sur six départements. Sur les six autres, les suivis sont seulement partiels. Néanmoins, et moyennant quelques approximations, il apparaît que notre région pourrait héberger à elle seule près de 1000 couples de grands-ducs, soit quasiment la moitié de la population nationale de l'espèce qui est de l'ordre de 2000 couples (Atlas des Oiseaux nicheurs de France, données 2015).

Le suivi de la reproduction montre que, chaque année, environ un tiers des couples ne se reproduit pas. Pour ceux qui le font, le nombre moyen de jeunes à l'envol est en général voisin de 2. Le succès de reproduction semble cependant assez variable d'une région à l'autre, très certainement en lien avec la ressource alimentaire disponible. Ce point est à surveiller particulièrement, le succès de reproduction semblant fléchir sur plusieurs secteurs bien suivis.

Le réseau d'observatrices et observateurs est assez étoffé avec un ordre de 450 contributeurs chaque année. Des soirées d'observation et de contrôle des sites sont organisées chaque hiver, dans le Rhône, la Loire, le Puy-de-Dôme, la vallée du Rhône, entre autres, ce qui contribue à la dynamisation du réseau et à la formation de nouveaux bénévoles.

**On ne peut qu'inciter les groupes locaux à décliner ces suivis sur les secteurs encore non couverts car le monitoring de cette espèce est riche d'enseignements à tous points de vue.**

Merci aux coordonnatrices et coordonnateurs départementaux, en particulier à Daniel Aubert, Philippe Bru, Anne Citron, Patricia Demander, Sylvie Frachet, Cyril Jallageas, Arnaud Lathuille, Nicolas Lolive, Dominique Secondi et Yvan Vallat.

## // - Hirondelles et martinets : vivre sous le même toit

### 20 ans de suivi des hirondelles en Isère

Depuis 2003, Laurent Majorel, bénévole à la LPO de l'Isère, coordonne le suivi de la reproduction des hirondelles de fenêtre et des hirondelles rustiques dans le département.

En 2003, 782 couples d'hirondelles de fenêtre avaient alors été identifiés. Ce chiffre a ensuite fluctué entre 720 couples (2013) et 1274 couples (2005). En 2023, 1168 couples ont été comptés, soit +25% par rapport au comptage de 2022 et +49% par rapport au premier comptage de 2003.

« Peu d'explications concernant cette belle progression si ce n'est la très bonne saison de reproduction de l'an passé », nous dit Laurent.

Pour l'hirondelle rustique, 71 couples avaient été observés en 2003. Depuis, le nombre de couples a fluctué entre 48 couples (2022) et 95 couples (2005). 2023 a été marquée par un sursaut du nombre de couples (59) sur ce secteur : +23% par rapport à 2022. Cependant, la tendance sur le secteur reste à la baisse avec -17% en vingt ans.

Grâce à ce suivi régulier par des bénévoles, fidèles pour certains depuis 20 ans, la LPO peut anticiper les risques de destruction de nids : « Le réseau est hyper vigilant toute l'année sur les colonies, on peut donc intervenir rapidement si besoin en cas de travaux ou autre », confirme Laurent.



### Martinets : deux sites pilotes en Auvergne-Rhône-Alpes

La LPO AuRA a répondu en 2023 à l'Appel à Projet de la LPO France « Rénovation du Bâti et Biodiversité ». Deux sites pilotes ont été sélectionnés : L'îlot Tarentaise à Saint-Étienne (42) et Crêt Coquet à Grand-Aigueblanche (73).

À Saint-Étienne, l'îlot Tarentaise fait l'objet d'un projet de démolition de deux bâtiments, de désamiantage, de la pose d'une isolation thermique par l'extérieur, du remplacement des toits tuilés par des tôles et panneaux solaires, du changement des fenêtres et de la rénovation intérieure des logements.

Aussi, en juillet 2023, quatre bénévoles de la LPO de la Loire ont réalisé un recensement complet des oiseaux nichant sur cet ensemble architecturalement très compliqué : 166 nids de martinets à ventre blanc, 62 nids de martinets noirs et 3 colonies de moineaux domestiques ont été répertoriés. Des nids artificiels seront installés pour compenser la destruction des nids actuels dans le cadre des travaux.

En Savoie, le site rassemble 39 logements qui font l'objet de travaux de rénovation de toiture et d'isolation thermique des façades. Le chantier a donc été suspendu jusqu'au départ des martinets et les travaux d'isolation thermique ont repris à l'automne. Aussi, 40 nichoirs artificiels à martinet noir à 3 chambres (soit 120 nids) seront posés sur l'ensemble des bâtiments, en respectant les recommandations générales vis-à-vis de la hauteur, de l'orientation... et en s'intégrant complètement dans le bâti. Un suivi du taux d'occupation des nichoirs sera effectué.



# VALORISE LA CONNAISSANCE

## // - Adieu bases de données locales, bonjour *faune-aura* !

La LPO Auvergne-Rhône-Alpes dispose d'une base de données naturalistes qui regroupe aujourd'hui, grâce aux données de toutes les contributrices et contributeurs, près de 29 millions de données.

Ces informations étaient au préalable transmissibles et accessibles sur des plateformes locales : faune-Ain, faune-Rhône, faune-Isère...

Mais depuis la fin de l'année 2023, tous ces sites « Visionature » locaux ont été désactivés pour être remplacés par un site unique : [faune-aura.org](https://faune-aura.org) ▶

Il regroupe dès à présent l'intégralité des informations issues des bases de données locales. Il fonctionne comme un site « miroir » : l'ensemble des informations est le reflet de tout le contenu issu de *faune-france*, mais à l'échelle régionale.

Les personnes déjà inscrites n'ont pas eu besoin de recréer un compte, les fonctionnalités et le design ont presque été inchangés et bien sûr, les données ont été conservées.

Depuis cette mise en ligne, les actualités sont régionales et concernent donc soit toute la région, soit un territoire en particulier.

**Cette évolution permet des économies d'échelle en limitant les outils tout en facilitant le travail des administrateurs en réduisant les instances. Elle permet surtout une vision régionale des données, élément indispensable pour une région aussi grande que la nôtre !**



## // - Un site dédié à la connaissance naturaliste régionale

Depuis de nombreuses années, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et d'autres structures partenaires (l'Observatoire des amphibiens d'Auvergne, le Groupe Mammalogique d'Auvergne, Chauve-souris Auvergne et l'Observatoire des reptiles d'Auvergne) publient ou copublicent différents documents naturalistes à l'échelle d'un territoire ou de la région : atlas, listes rouges...

Les salarié-e-s et bénévoles de la LPO AuRA rédigent également des revues naturalistes, chroniques ornithologiques ou rapports de comptage afin de porter à connaissance les actualités sur la faune de notre région.

**En 2023, il a été décidé de créer une plateforme dédiée au partage de l'ensemble de cette connaissance naturaliste sur un seul site : [biblio.lpo-aura.org](https://biblio.lpo-aura.org) ▶**

Les contributeurs ont été formés à la mise en ligne d'articles et plus de 120 documents y ont été publiés en quelques mois.

Ce site internet permet donc d'accéder, notamment grâce à un outil de recherche ciblée, à un grand nombre de documents relatifs à l'état de la biodiversité en Auvergne-Rhône-Alpes. Il est destiné à un public naturaliste, étudiant, ou toute personne souhaitant récolter des informations sur la faune de la région.

## // - Mise à jour des listes rouges régionales oiseaux nicheurs et mammifères

Dès 2022 et jusqu'à décembre 2023, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes a coordonné la mise à jour des listes rouges régionales des oiseaux nicheurs et des mammifères (hors chauves-souris) de la région.

Ce travail a été réalisé dans le cadre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB) et soutenu financièrement par la DREAL et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'objectif était de mettre à jour les listes rouges Auvergne et Rhône-Alpes qui dataient respectivement de 2015 et 2008.

### Les listes rouges : présentation et méthode

Une liste rouge est une évaluation du risque d'extinction à un instant T. Elle permet un suivi de l'état de conservation, mais n'est ni un état des lieux de la rareté de l'espèce, ni une liste d'espèces protégées, ni une liste de priorité d'actions.

Pour établir les listes rouges, cinq critères sont pris en compte. Ils sont indépendants, nécessaires (il faut au moins un critère rempli) et suffisants (un seul critère suffit) :

- A : réduction de la population (déclin chiffré)
- B : répartition géographique (surface de présence)
- C : petite population en déclin (moins de 10 000 individus)
- D : population très petite ou restreinte (moins de 1000 individus)
- E : analyse quantitative (probabilité d'extinction)

Pour plus d'informations sur la méthode, vous pouvez consulter le site de l'UICN : [iucn.org/fr](https://www.iucn.org/fr) ▶

### La démarche

Ce travail a démarré avec la composition d'un groupe de travail en fin d'année 2022, puis le rassemblement des données, la définition de la liste d'espèces et enfin l'évaluation des statuts au regard des critères. Ces listes ont ensuite été labellisées par l'UICN (Union internationale de conservation de la nature) entre juin et octobre 2023, puis validées par le CSRPN (Conseil scientifique régional de protection de la nature) en décembre 2023.

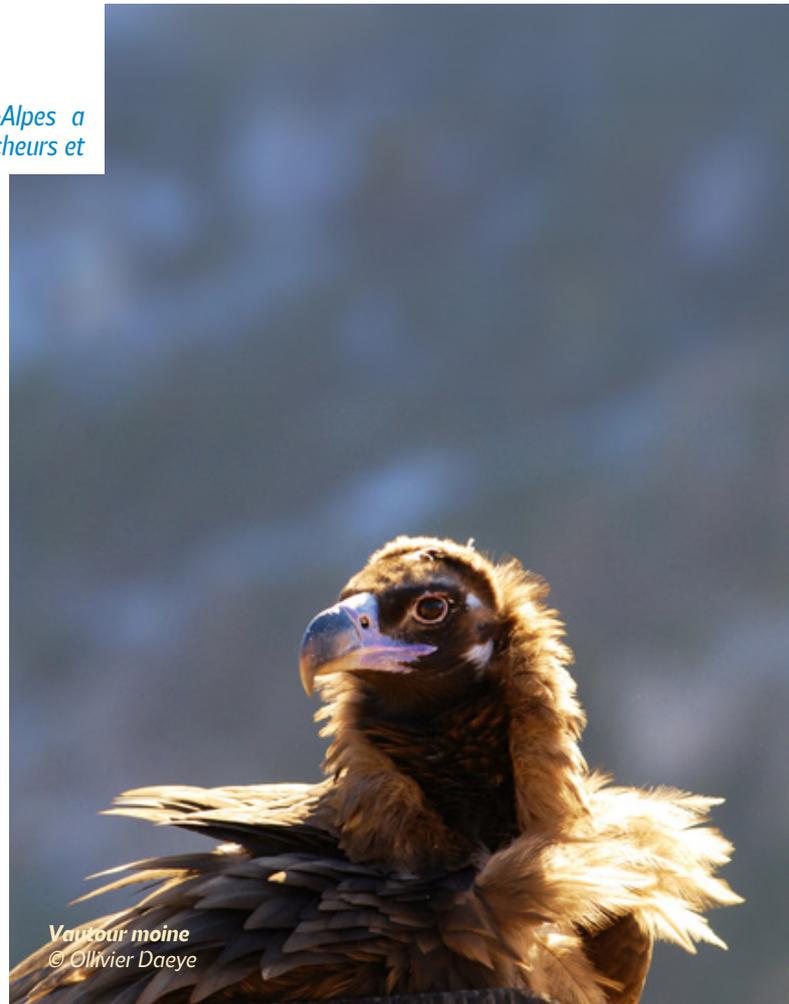
Tout au long de ce projet, la LPO AuRA a été en lien avec les associations naturalistes, les animateurs des plans régionaux d'actions (PRA), les correspondants du CSRPN...

### Les résultats

242 espèces d'oiseaux nicheurs et 71 espèces de mammifères ont été évaluées.

Les résultats détaillés seront prochainement communiqués.

Ces deux listes régionales ne sont pas comparables aux anciennes listes rouges Auvergne et Rhône-Alpes en raison du changement d'échelle d'analyse, les listes précédentes ayant été réalisées à l'échelle des anciennes régions, mais apportent une vision globale des statuts de conservation de ces espèces à l'échelle de la région.



# S'INVESTIT DANS LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

## // - Suivi bioacoustique du lagopède alpin

*La Fondation Alpes Sauvages et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (pour le secteur de Belledonne) ont soutenu en 2023 et pour trois ans un projet de suivi bioacoustique du lagopède alpin réalisé par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes.*

**Ce projet a pour objectifs d'améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce dans les Alpes, permettre un renforcement du soutien juridique pour militer pour sa protection et impliquer les pratiquants de sport de nature dans la démarche.**

Ainsi, afin de mieux connaître la répartition du lagopède alpin en Auvergne-Rhône-Alpes, la LPO a mené en 2023 (et poursuivra les prochaines années) des suivis bioacoustiques par la pose de balises d'enregistrement des chants du lagopède dans différents milieux favorables à l'espèce (départements Drôme, Isère, Savoie et Haute-Savoie).

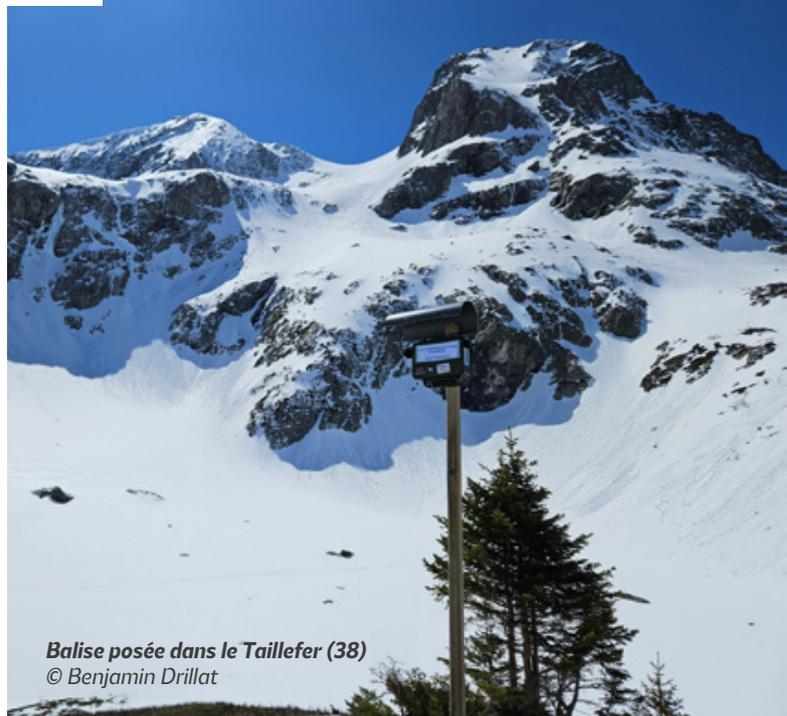
Cet outil scientifique permettra, grâce aux trois années de suivi, d'affiner les connaissances actuelles sur le lagopède et de préciser les lieux de présence de l'oiseau.

En 2023, des cartes d'activité vocale (avec le nombre de jours comprenant des chants) ont été réalisées sur les différents massifs. Au total, plusieurs milliers de chants de lagopèdes ont été enregistrés. Ces résultats seront affinés grâce à des analyses permettant de compter les individus sur les mailles suivies, en relation avec différentes variables environnementales et la pression liée aux activités humaines.

Concernant le volet juridique, il s'agit principalement de mettre en place des moyens pour militer pour la protection du lagopède alpin, espèce en régression pourtant toujours chassée.

En raison de la mauvaise année de reproduction, le lagopède alpin n'a pas fait l'objet d'attribution au plan de chasse de 2023-2024 pour la Savoie et la Haute-Savoie. Seul un recours sur le fond a été déposé en Isère en 2023 par la LPO AuRA. L'association One Voice avait déposé un recours en référé pour suspendre la chasse, mais le 9 octobre 2023 le Tribunal administratif de Grenoble et le juge des référés ont débouté la demande. Il est possible de tirer 22 lagopèdes en Isère pour la saison de chasse 2023-2024 dans la zone géographique Ecrins-Oisans. Le recours sur le fond déposé par la LPO est toujours en cours d'instruction.

Enfin, le projet a vocation à sensibiliser le maximum de personnes, principalement les randonneurs, skieurs, clubs de sports et fédérations sportives. Toutes et tous sont mis à contribution pour communiquer sur les éventuelles rencontres avec l'oiseau lors des sorties, mais aussi bien sûr pour limiter l'impact des pratiques sportives sur cet oiseau fragile. Pour cela, une campagne de communication sur les réseaux sociaux a été réalisée en 2023 pour présenter l'espèce et ses enjeux.



**Balise posée dans le Taillefer (38)**  
© Benjamin Drillat



**Lagopède alpin**  
© Denis Simonin

## // - Étude de l'influence des parcs photovoltaïques au sol sur les chiroptères

Cette étude, à l'initiative de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) et de la LPO de Drôme-Ardèche, découle d'un constat et d'une volonté commune d'améliorer les connaissances sur l'activité des chauves-souris au sein et aux alentours des parcs photovoltaïques. Mobilisés dans l'idée de consolider l'approche scientifique et le déploiement national des résultats, le MNHN (Muséum National d'Histoire Naturelle) et l'OFB (Office Français de la Biodiversité) ont participé au projet.

Cette étude a été réalisée en 2023 sur la base d'enregistrements acoustiques. Grâce à des enregistreurs automatiques, il a été possible d'obtenir des informations sur l'activité des chauves-souris durant toute une nuit, sans provoquer de dérangement.

Au cours de cette étude, deux types de protocoles ont été mis en place. Pour le premier, quinze parcs photovoltaïques de la CNR ont été échantillonnés. Des points d'enregistrements ont été placés à l'intérieur des parcs, mais également dans le paysage environnant afin de servir de points de comparaison. L'objectif était d'observer l'impact des parcs photovoltaïques à l'échelle paysagère pour savoir si la présence de panneaux réduisait l'activité des chauves-souris.

Concernant le second protocole, la LPO AuRA a travaillé avec une technologie novatrice de trajectographie 3D. Pour ce faire, des antennes, avec trois micros reliés entre eux, ont été utilisées, permettant de reconstruire les trajectoires précises des individus. Ce travail a été réalisé sur neuf parcs, avec en simultané une antenne sur le parc et une antenne sur une zone ouverte « naturelle » proche. L'objectif était de déterminer si la présence de panneaux photovoltaïques modifiait le comportement de vol des chauves-souris en zones ouvertes, à une échelle fine.

Afin de créer un espace d'échange et de discussions sur la thématique des parcs photovoltaïques au sol et des chiroptères, des tables rondes thématiques ont été organisées tout au long de l'année 2023 afin de travailler ensemble vers une standardisation des pratiques.



Découverte d'un site PV de la CNR  
© Jules Gladieux

Aussi, un séminaire a été organisé en septembre 2023 pour rappeler le cadre de l'étude et les premiers résultats. Il a réuni 100 personnes à Valence et 200 personnes en visio-conférence, toutes de milieux très différents : naturalistes, bureaux d'études, services de l'État, collectivités, entreprises du secteur.

Le guide technique du projet a été publié en mars 2024. Il rassemble les résultats vulgarisés des travaux scientifiques menés et une méthodologie pour standardisation du volet chiroptère des études environnementales concernant les projets photovoltaïques. Enfin, des recommandations opérationnelles sont émises pour améliorer l'habitat « parc photovoltaïque » et favoriser la présence de chiroptères.

## // - Thèse sur les écrasements routiers

Le 1<sup>er</sup> décembre 2023 s'est tenue la soutenance de thèse d'Annaëlle Bénard, intitulée « Écologie des routes : vers un modèle prédictif des risques de collision entre véhicules et faune sauvage », en présence d'un jury scientifique international.

Le projet a d'abord porté sur les relations entre collisions, caractéristiques des routes et variables biologiques, comme le comportement de l'animal, et s'est ensuite intéressé à la récolte de données de collisions. Grâce à un modèle mathématique alimenté par plusieurs expériences scientifiques, il devient possible d'estimer le nombre de collisions s'étant produites à partir des signalements envoyés par les contributrices et contributeurs des portails Faune. Annaëlle est embauchée par la LPO AuRA pour un an afin de continuer à travailler sur ces données participatives, avec à la clé une meilleure prise en compte de la mortalité routière pour de nombreuses espèces.



Écrasement routier  
© Annaëlle Bénard



## PROTÈGE LES ESPÈCES SAUVAGES MENACÉES

### // - Rénover le petit bâti rural pour préserver la faune menacée

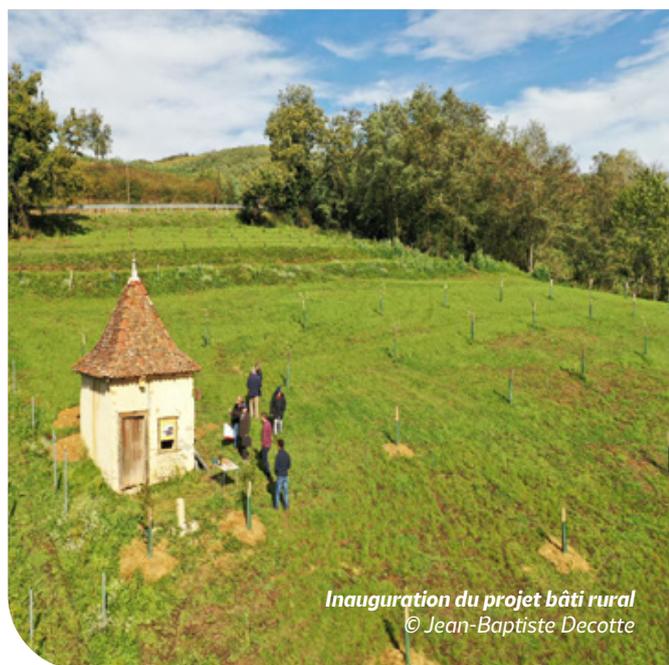
*Avec le soutien de la Fondation du Patrimoine, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes mène un projet sur trois ans de rénovation du petit bâti rural (moulins, pigeonniers...) pour y accueillir de nombreuses espèces menacées comme les chauves-souris, les hirondelles et les chouettes. L'objectif est également de rénover les bâtiments ruraux existants sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes afin de conserver leur caractère patrimonial.*

En effet, de nombreuses espèces de chauves-souris, certains rapaces nocturnes, des hirondelles mais aussi le moineau friquet font partie de la faune emblématique du bâti, de plus en plus menacée et qui utilise différents espaces de la ruralité pour leur cycle de vie. Ces espèces ont plus précisément besoin du bâti traditionnel et patrimonial tels que les granges, les moulins, les châteaux, les églises...

**Ces trente dernières années, la présence des oiseaux agricoles et des oiseaux liés au bâti ont respectivement chuté de 29,5% et de 27,6%.**

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, ces espèces emblématiques du bâti sont encore présentes mais malheureusement en forte régression. Ce déclin est notamment lié à l'agriculture intensive, l'artificialisation des sols et la disparition de matériaux naturels (pierre, bois, terre argileuse...) au profit du béton armé.

Néanmoins, des anciens bâtiments existent encore dans chaque département, avec leurs spécificités locales (pierre, pisé, toitures pentues avec vastes combles...) et peuvent être améliorés ou restaurés pour mieux accueillir la faune qui y est inféodée tout en favorisant les activités humaines.



*Inauguration du projet bâti rural  
© Jean-Baptiste Decotte*



*Chevêche d'Athéna  
© Raphaël Bussière*

Ainsi, le projet « bâti rural et biodiversité » a pu voir le jour en 2023 et a été inauguré en octobre lors du réaménagement d'une vieille cabane de vigne à La-Côte-Saint-André (Isère).

Ce site a été choisi car il se situe au sein de la plaine agricole de la Bièvre.

À l'extérieur, la cabane accueille désormais trois nichoirs : un destiné à la huppe fasciée, un autre pour les mésanges et un dernier pour les rougequeues ou rougegorges.

Les chauves-souris pourront quant à elles accéder à l'intérieur du bâtiment par une petite fenêtre laissée ouverte, où un gîte adapté a été installé.

Enfin, les combles ont été aménagés afin de laisser à la faune sauvage des espaces de vie.

# LUTTE CONTRE LA PERTE DES HABITATS

## // - La stratégie foncière de la LPO AuRA

*Si des terrains ont été acquis progressivement par la LPO AuRA depuis 1974, notre association ne s'était jamais dotée d'une stratégie foncière afin de définir nos orientations et priorités. C'est chose faite depuis le CA du 16 septembre 2023.*

Actuellement, la LPO possède en Auvergne-Rhône-Alpes 182 ha 79 a 95 ca répartis sur 38 sites dans quasiment tous les départements (sauf le Rhône). Ces propriétés ont été achetées par les différentes associations CORA et COA puis LPO locales avant la fusion de 2019, mais elles viennent aussi de dons et legs faits par nos sympathisants auprès de la LPO France.

Fort du constat que l'acquisition foncière est l'un des rares moyens d'assurer durablement la préservation de la nature, le CA a décidé de renforcer notre action dans ce domaine suivant cinq axes :

- Augmenter la taille de nos propriétés (actuellement comprises entre moins d'1 ha et 50 ha) par l'achat des parcelles contiguës quand celles-ci sont à vendre.
- Acquérir des parcelles hébergeant des espèces patrimoniales et prioritaires pour la LPO (zones de reproduction d'espèces comme le busard cendré, l'outarde canepetière...).
- Inciter nos sympathisants à donner ou léguer leur terrain. Par exemple, en 2023, nous avons reçu un legs de 3 ha 16 a 52 ca en Haute-Loire (merci à René Delabre pour son geste généreux) et actuellement, plusieurs autres propriétés sont en cours d'instruction pour 3 ha 90 a 72 ca dans le Cantal, la Loire et le Puy-de-Dôme.
- Renforcer la mise en place d'Obligations Réelles Environnementales (ORE) permettant à des particuliers de s'engager à préserver leur propriété par un acte notarié avec la LPO AuRA pour une durée pouvant aller jusqu'à 90 ans. En 2023, la LPO a signé 8 ORE patrimoniales (1 en Drôme, 3 en Isère, 1 en Savoie et 1 en Haute-Savoie) et trois compensatoires (Drôme et Isère) pour un total de 59 ha 76 a 67 ca.



- Saisir l'opportunité d'acquérir une grande propriété foncière disposant d'un très grand intérêt patrimonial. Une première opportunité n'a pu aboutir en fin d'année. Dans ce cas, il sera nécessaire de solliciter nos adhérents et sympathisants pour compléter les moyens financiers de la LPO AuRA.

Il a été décidé de provisionner chaque année un minimum de 25 000 € dans le budget de l'association pour réaliser les acquisitions en plus des moyens financiers obtenus auprès de nos partenaires institutionnels ou privés.

**Fin 2023, la LPO a mis en réserve pour la biodiversité un total de 242 ha 14 a 88 ca en Auvergne-Rhône-Alpes.**



## // - « Aires terrestres éducatives » : les enfants d'aujourd'hui pour la planète de demain

Dispositif porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), une « Aire Terrestre Éducative » (ATE) est une zone naturelle de petite taille gérée de manière participative par des élèves du CE2 au lycée.

Concrètement, les élèves découvrent la biodiversité du site par des inventaires, identifient et reconnaissent l'ensemble des espèces qui s'y trouvent et réfléchissent collectivement à des actions de préservation et de sensibilisation.

Le dispositif est en adéquation avec le projet éducatif de la LPO qui permet de répondre aux objectifs suivants :

- Découvrir les richesses du patrimoine naturel local
- Renouer avec le vivant
- Décrire et comprendre les enjeux environnementaux actuels
- Connaître, préserver et respecter son environnement proche

Le dispositif ATE encourage ainsi le développement émotionnel, l'autonomie, l'estime de soi et l'assurance. Il permet aussi aux élèves d'avoir cet espace-temps d'être soi-même, de trouver la quiétude et de communiquer avec les autres dans un cadre sûr et bienveillant. Lors des séances, nous observons chez les élèves les effets positifs que la nature a sur eux, tant sur les savoirs que les savoir-être.

Dans la Loire, nous avons eu la première ATE de la région labellisée en juin 2019 et depuis, huit nouvelles ATE ont été portées par les animatrices et animateurs de l'Allier, de la Drôme et de la Loire avec plus de 200 élèves.



ATE dans la Drôme « La Friche de l'espoir »  
© Benjamin Pastre



Tunnel à hérisson installé dans une ATE  
© Virginie François

## // - Des actions concrètes sur le terrain : les chantiers

### Les chantiers à la LPO AuRA

Plus de 100 chantiers ont été proposés aux adhérent-e-s, bénévoles et au grand public sur tout le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes en 2023. Ces chantiers ont regroupé plus de 800 participant-e-s. Les thématiques étaient variées : taille de saules osiers pour favoriser la nidification de la chevêche d'Athéna, pose des filets pour la protection des amphibiens, réouverture de milieux dans des friches pour accueillir le busard cendré, nettoyage de nichoirs dans les Refuges LPO, plantation de haies champêtres, entretien des falaises à guépiers d'Europe, construction d'hibernaculum, haies sèches, spirales aromatiques...



Mares, Saint-Paul-lès-Monestier (38)  
© Jean-Baptiste Decotte

### Les chantiers mares

En 2023, les équipes de salarié-e-s aidées de bénévoles ont creusé exactement 102 mares et en ont restauré 65 chez des agriculteurs, des particuliers, pour des collectivités ou des entreprises. Bien sûr, cela va continuer en 2024.

### Alpi'Mares

Une action spéciale « Alpi-mares » a été déployée dès le début de l'année 2023 dans les départements alpins. Ce projet est soutenu par l'Agence de l'Eau et les fondations Alpes Sauvages, Lemarchand, Caisse d'Épargne, Terre d'initiatives solidaires, Petzl et Snowleader.

En effet, suite à la réussite des actions de la LPO AuRA en matière de création et de restauration de mares (plus de 300 depuis 2017) dans le cadre de Contrats Verts et Bleus ou d'autres programmes d'actions, il a été proposé de mobiliser toutes les connaissances et compétences opérationnelles de l'association pour créer et restaurer des mares dans les massifs alpins afin d'améliorer l'état des réseaux locaux de mares.

Les massifs alpins ciblés sont potentiellement l'ensemble des massifs présents dans l'ancienne région Rhône-Alpes, soit : le Chablais, le Haut-Giffre, les Aiguilles Rouges, les Bornes-Aravis, le Mont Blanc, la Vanoise, le Beaufortain, les Bauges, la Maurienne, Belledonne, la Chartreuse, le Taillefer, les Écrins, le Vercors, le Dévoluy, le Diois et les Baronnies.

L'action est divisée en deux grandes parties : améliorer la connaissance des mares sur les massifs des Alpes et restaurer/créer des mares dans des sites à enjeux.

Au total et sur la durée des trois ans de réalisation du projet, il est prévu de réaliser plus de 100 mares et ainsi renforcer la présence de zones humides en montagne.

En 2023, ce projet a permis la création de 10 mares en Isère et la restauration de 13 mares en Drôme (10), Isère (2) et Haute-Savoie (1).



Chantier bénévole de plantation d'abres fruitiers  
© Jean-Christophe Gigault

## LUTTE CONTRE LES RISQUES

### // - Soutenir le développement de notre action médiation faune sauvage

#### Le projet MFS (médiation faune sauvage) en 2023

La LPO est de plus en plus sollicitée pour répondre à des problématiques de cohabitation entre l'humain et la faune sauvage. Dans la continuité du travail engagé sur cette thématique de manière plus intensive depuis 2019, la LPO AuRA poursuit la mise en place d'outils et la sensibilisation des publics, tout en valorisant les partenariats existants avec les structures et réseaux associés.

Malgré le désengagement de la Région en 2023, le soutien financier de la DREAL et l'ambition de la LPO AuRA permettent de poursuivre l'objectif initial : la structuration interne d'une mission MFS pour mieux gérer les sollicitations en centralisant sur des personnes missionnées et en professionnalisant le profil.

#### Actions et projets 2023

- Développement d'un annuaire interne des référents par compétences/thématiques
- Optimisation de la base de données (Oisily), observatoire de la MFS au sein du réseau LPO
- Amélioration de l'architecture de notre Serveur Vocal Interactif pour faciliter l'orientation de l'interlocuteur
- Participation à des réunions de travail, échanges avec le réseau national et formations thématiques
- Réalisation d'une campagne de sensibilisation « *Les corvidés, ces génies mal-aimés* »

#### Les sollicitations MFS en 2023

Plus de 6300 sollicitations ont été reçues, en majorité par les chargés de vie associative salariées et au Centre de sauvegarde.

#### Le Centre de sauvegarde

Aux 25% de sollicitations qui arrivent au Centre (sur les 6300 recensées) s'ajoutent 10 165 dossiers traités par SMS, soit plus de 25 700 SMS échangés.

En 2023, 2846 oiseaux ont été accueillis. Ce chiffre s'inscrit dans la dynamique des années « hautes ». L'investissement humain global représente un volume horaire de 12 967 heures (volontaires en service civique, salari-e-s, stagiaires, bénévoles).

Lauréate du budget écologique citoyen du Département du Puy-de-Dôme, la structure qui montre des signes de vieillesse et une récurrente pénurie d'espace a pu bénéficier d'investissements pour de nouveaux équipements plus adaptés au sauvetage des oiseaux.

Ce travail colossal accompli grâce à une équipe dévouée et motivée accentue le rôle du Centre en tant que vitrine et outil de sensibilisation. Il est un point fort de la LPO AuRA et constitue à l'heure actuelle la seule réponse à la souffrance d'oiseaux sauvages sur les quatre départements auvergnats, ce qui donne à ses missions un statut d'utilité publique qui mériterait de trouver de nombreux et nouveaux mécènes et partenaires, afin d'atteindre un modèle plus pérenne et un équilibre financier moins précaire.



## // - La cigogne blanche et les réseaux électriques aériens

La LPO AuRA a proposé dès 2012 la mise en place d'un Comité régional avifaune et Biodiversité (CRA&B) sur le modèle du Comité Nationale Avifaune avec comme principaux partenaires RTE, Enedis, la LPO AuRA et ASTERS (Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie), qui ont signé une charte renouvelée en 2017, 2020 et 2023 (2023-2027).

La cigogne blanche, comme de nombreux oiseaux de grande envergure, est fortement exposée au risque d'électrocution ou de percution de câbles lors de ses déplacements, notamment migratoires. De plus, elle apprécie les poteaux électriques pour établir son nid, qui expose alors les jeunes à des risques d'électrocution. Ces nids peuvent être mal situés et empêcher les interventions de maintenance, impliquant alors leur déplacement sous certaines conditions (réglementation sur les espèces protégées). La réduction de cette mortalité est également l'objectif principal du programme Life Safelines for Birds que porte la LPO AURA dans notre région.

Aussi, la LPO AuRA a mis en place un protocole réglementaire avec la DREAL visant à intervenir sur les bonnes périodes ou en lien avec un centre de soin afin de limiter les risques.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 87 cas de mortalité de cigogne blanche ont été comptés en 10 ans (2014-2023) en lien avec les lignes électriques, dans 8 départements (sur 12). Ils concernent principalement des oiseaux en migration recherchant un perchoir pour leur halte nocturne. L'axe migratoire de l'espèce en AuRA étant étendu à presque toute la région, la zone à risque de mortalité est donc équivalente. Pour chaque cas avéré, Enedis ou RTE intervient pour modifier les ouvrages. La cigogne blanche est l'espèce la plus fréquemment victime, devant la buse variable et le faucon crécerelle. En 2023, neuf cigognes ont été retrouvées mortes, dont 4 en Isère, 3 dans l'Ain et 2 dans l'Allier.

En Isère, les équipes d'Enedis sont intervenues en février 2023 en partenariat avec la LPO AuRA pour déplacer un nid de cigognes situé sur un poteau dangereux le long de l'autoroute A43, à Cessieu. Ce nid avait fait l'objet d'une intervention dès 2022 avec l'installation d'isolants sur les fils pour protéger la nidification en cours des cigognes. En février 2023, le nid alors vide a pu être déplacé sur une plateforme dédiée éloignée de l'autoroute, pour limiter tout risque de retour des cigognes sur la zone dangereuse. Le couple a rapidement repris ses aises dans le secteur, en visitant la plateforme deux jours après l'intervention et en l'utilisant dès le début du printemps !



Cigognes blanches sur la nouvelle plateforme à Cessieu (38)  
© Anaëlle Atamaniuk

Dans l'Ain, des suivis ont été réalisés avec l'association des amis du Parc des oiseaux et plus de 200 nids ont été recensés en 2023. Ce résultat confirme l'augmentation des couples nicheurs et montre que la Dombes accueille la population de cigogne blanche la plus importante de la région. Cela a comme conséquence directe que près de 90% des cas d'électrocution de l'avifaune sur le département concernent la cigogne blanche et la Dombes, le plus souvent lors des périodes de migration avec des rassemblements de plusieurs centaines d'oiseaux.



Cigogne blanche  
© Georges Olioso



# LA LPO MILITANTE

## PERMET À CHACUN·E D'AGIR

### // - La LPO AuRA mobilisée pour la sauvegarde de la Narse de Nouvialle, menacée par la création d'une carrière

*Cette zone humide d'altitude est doublement classée au titre de Natura 2000. Elle fait partie des haltes migratoires les plus importantes pour les oiseaux en Auvergne, composée de prairies, zones humides rares et menacées à l'échelle de l'Europe. C'est l'un des derniers sites de nidification du Courlis cendré dans le Cantal.*

En 2023, la LPO AuRA a participé aux sorties, fêtes et manifestations organisées par le collectif pour la Narse de Nouvialle dont elle est adhérente.

La LPO AuRA a également contribué à la naissance de Nouvie, la nouvelle mascotte de la Narse. C'est une peluche à taille humaine de courlis cendré !

Finalement, les carriers n'ont pas déposé leur projet auprès de l'État en fin d'année, cela sera pour 2024. La LPO AuRA va poursuivre le combat pour continuer à faire rimer « nature » et « futur » sur la Planèze de Saint-Flour ! L'association participera à l'enquête publique du plan local d'urbanisme et continuera à sensibiliser les citoyens, apporter son expertise et partager ses connaissances.

**La LPO vous invite d'ores et déjà à la 4<sup>ème</sup> fête de la Narse les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2024.**



Fête de la Narse 2023  
© Collectif pour la Narse de Nouvialle

### // - Le barrage de trop

*Pourtant laissé de côté depuis 30 ans, un projet de construction d'un barrage hydroélectrique sur le Rhône a revu le jour en 2023, porté par la CNR.*

**Se positionnant en faveur des énergies renouvelables ayant un impact nul sur la biodiversité, la LPO AuRA s'est rapidement saisie du sujet**, en partenariat avec des associations locales (FNE AuRA, Lo Parvi, association régionale de pêche) afin de militer contre ce barrage qui serait construit sur la dernière zone naturelle du Rhône.

La LPO AuRA a mené des inventaires naturalistes sur la zone concernée afin de sensibiliser les publics à la présence d'espèces protégées, où pour lesquelles le barrage serait un véritable obstacle. C'est notamment le cas de la loutre d'Europe, qui est devenue l'emblème de la mobilisation de la LPO AuRA contre ce projet.

Des argumentaires, dossiers de presse, appels à la mobilisation, stands, réunions publiques... ont été élaborés par les associations afin de mobiliser les citoyens, locaux ou non, sur la problématique de ce barrage. Une concertation publique était en cours jusqu'au 29 février 2024, pour laquelle la LPO AuRA a sensibilisé ses sympathisants à refuser ce projet dispendieux et aux conséquences très lourdes pour la biodiversité.



## CONFORTE SON ACTION JURIDIQUE

### // - Un réseau juridique structuré à la LPO AuRA

*Depuis 2021, un réseau juridique s'est mis en place à la LPO AuRA. Pas moins de 185 cas ont été traités depuis.*

Le réseau juridique traite des cas de plaintes pour destruction d'espèces protégées, destruction d'habitats, injure envers la LPO AuRA, ses adhérent-e-s et bénévoles ainsi que des recours concernant certaines pratiques de chasse (voir sujet ci-dessous).

En 2023, le réseau juridique s'est davantage structuré avec l'identification de référents juridiques dans chaque LPO locale afin de suivre les affaires au plus près des territoires. Ce sont ainsi onze bénévoles de toute la région qui s'impliquent dans ce réseau.

Le réseau juridique de la LPO s'est aussi structuré au niveau national. Des formations ont été assurées et ainsi, les référents peuvent apporter des conseils adaptés aux situations.

La structuration du réseau juridique était un objectif phare de la LPO AuRA pour 2023, **car le respect de la loi devrait être la norme, mais ce n'est hélas pas le cas et seule la justice peut rétablir le droit.**



*Hirondelle de fenêtre  
© Lana Petrod*

### // - La vénerie sous terre du blaireau, la LPO AuRA dit NON

*De tout temps, la LPO AuRA s'est opposée à la chasse du blaireau et encore plus à la vénerie sous terre de cette espèce, surtout à la période complémentaire qui court du 15 mai au 15 septembre.*

Le blaireau est une espèce chassable dès l'ouverture générale de la chasse (1<sup>er</sup> dimanche de septembre) jusqu'au 28 février. Ensuite, le préfet peut autoriser en plus la vénerie sous terre du 15 septembre au 15 janvier. Et comme tout cela ne suffit pas, le préfet peut autoriser une période complémentaire de vénerie du 15 mai au 15 septembre.

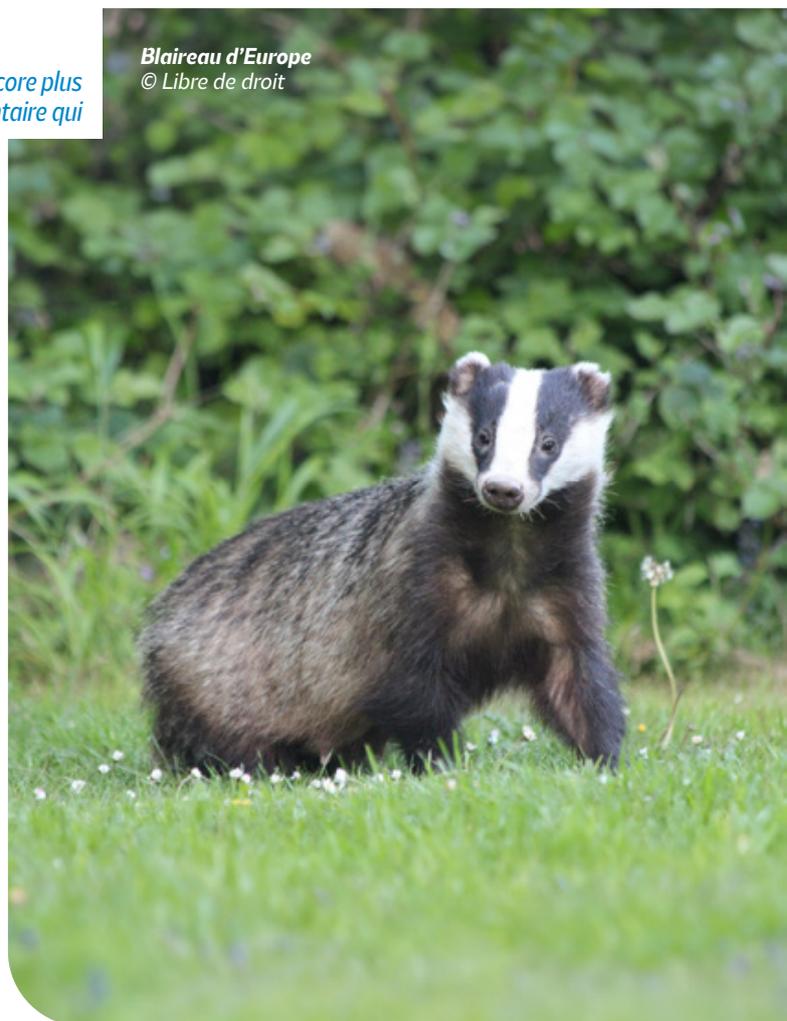
La vénerie consiste à acculer l'animal dans son terrier à l'aide des chiens, puis à creuser avec des pelles et barres à mines, des heures durant, pour extraire l'animal avec de grandes pinces métalliques, puis le tuer avec une arme à feu ou une arme blanche. Le terrier est ensuite rebouché.

En mettant bout à bout les dates et les formes de destruction, le blaireau peut être potentiellement tué toute l'année.

Depuis 2020, la LPO AuRA, aux côtés d'autres ONG, attaque tous les arrêtés préfectoraux qui autorisent la période complémentaire. Nous avons obtenu notamment la suspension en référé pour la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme et l'annulation des arrêtés pour l'Ain, l'Allier, l'Isère, le Rhône, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire selon les années.

Nous saluons les préfets de l'Ardèche, de la Savoie, de la Haute-Savoie et de l'Isère qui n'autorisent plus la période complémentaire de vénerie sous terre.

**La LPO AuRA continuera son action tant que cette chasse barbare continuera en AuRA. Soutenez-nous.**



*Blaireau d'Europe  
© Libre de droit*

# RENFORCE SON INFLUENCE PAR LE PLAIDOYER ET LA MOBILISATION

## // - Les Groupes Jeunes LPO AuRA mobilisés pour les ESOD

En 2023, la LPO a souhaité militer pour la protection des ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, ex « nuisibles ») en proposant une campagne nationale de sensibilisation sur ces espèces mal-aimées : renard roux, fouine, martre, belette, putois, corneille noire, corbeau freux, pie bavarde, geai des chênes et étourneau sansonnet.

La LPO AuRA a relayé les différentes communications relatives à cette campagne « *Présumés coupables* » et pour la première fois, les Groupes Jeunes du territoire ont également été sollicités pour mettre en place des actions de sensibilisation de leur choix. Différentes animations ou ateliers ont ainsi été proposés aux publics le 1<sup>er</sup> et 2 avril 2023.

En Isère, les membres du Groupe Jeunes ont proposé une exposition photo/vidéo, un stand « *traces et indices* » ainsi que des sorties vers les parcs boisés et berges de l'Isère à Grenoble à la recherche des ESOD. Une conférence a également permis de découvrir le renard roux et de déconstruire les préjugés dont il est victime.

Le Groupe Jeunes de la LPO de la Loire a invité les participants à mieux connaître ces espèces mal-aimées sous la forme d'un « kahoot », une plate-forme d'apprentissage ludique qui permet, sous forme de questionnaires à choix multiples, de jouer à plusieurs utilisateurs simultanément.

Dans le Rhône et en Haute-Savoie, des stands ont été organisés dans l'objectif de présenter les ESOD et les enjeux liés à ces espèces.

En Auvergne, une fresque a été réalisée en lien avec l'association Recycl'Art Auvergne et une animation a eu lieu dans les classes de l'école Victor Hugo de Clermont-Ferrand.



Geai des chênes  
© Libre de droit

Dans toute la France, ce sont 17 Groupes Jeunes (sur 28) qui ont participé à cette mobilisation, permettant de sensibiliser environ 660 personnes en direct.

Il est fort probable que les Groupes Jeunes soient à nouveau sollicités durant l'année 2024 pour proposer des animations sur l'arbre, la haie ou la forêt, dans le cadre de l'année thématique de l'arbre de la LPO.



Fresque ESOD  
© LPO AuRA et Recycl'Art Auvergne

## // - Communiquer pour mobiliser

Depuis plusieurs années, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes utilise divers outils et supports de communication pour répondre à différents objectifs :

- Informer les publics sur les actualités de l'association
- Valoriser les missions de l'association et le travail des équipes salariées et bénévoles
- Alerter sur des sujets urgents et sensibles
- Présenter l'objet social de l'association et les sujets pour lesquels elle milite
- Inciter à la mobilisation citoyenne par le relai de campagnes nationales ou locales
- Trouver de nouveaux adhérents, bénévoles, sympathisants, donateurs, financeurs ou partenaires pour améliorer sa notoriété et son impact sur les décisions publiques

Toucher un public large n'est pas chose aisée et la communication se heurte parfois à la frontière qui sépare les personnes déjà sensibilisées sur les questions d'environnement et d'écologie, de celles ignorant tout ou presque de ces sujets ou ayant un intérêt plus que limité à découvrir les enjeux qui y sont liés.

Faire de l'entre-soi est donc un risque difficile à éviter mais que la LPO Auvergne-Rhône-Alpes tente de limiter à travers l'amélioration de sa communication et de l'impact de cette dernière.

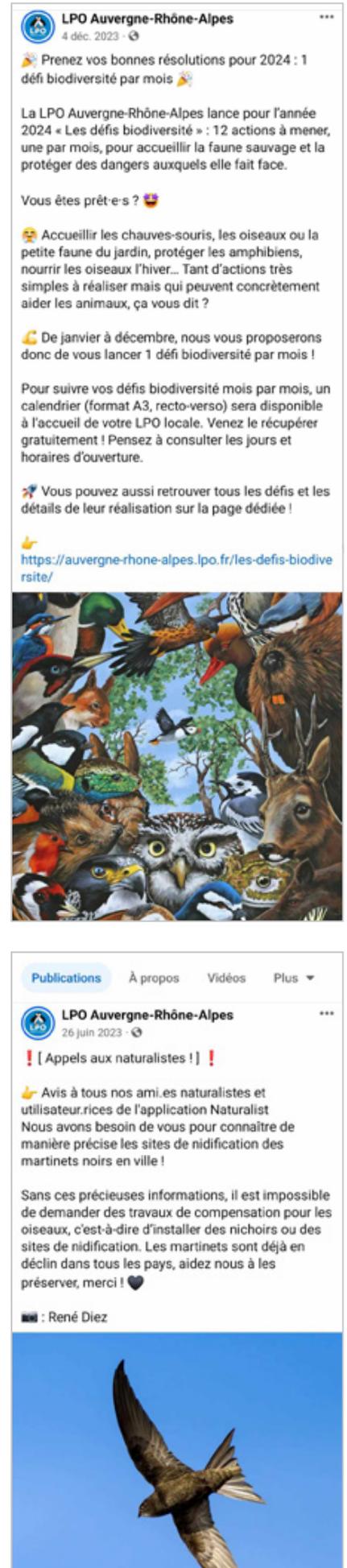
Ainsi, en 2023, des efforts ont été faits sur la communication externe via les réseaux sociaux. L'association a continué son implication dans le réseau social Facebook, qui regroupe plusieurs milliers de personnes à l'échelle régionale mais aussi locale, et qui permet de toucher un public générationnel correspondant au profil des adhérents LPO (40-60 ans).

La LPO AuRA a également poursuivi les efforts sur le réseau social professionnel LinkedIn afin de toucher un public plus large et notamment les partenaires entreprises ou collectivités. Les personnes suivant les actualités ont été multipliées par deux en moins d'un an grâce à la mise en ligne de publications régulières et ciblées.

Enfin, en mai 2023, la LPO AuRA a ouvert son compte sur le réseau social Instagram pour lequel le succès a été relativement rapide et sans appel : il a été constaté que l'association était attendue sur ce réseau par les photographes qu'elle peut publier mais aussi à travers les relais de mobilisation citoyenne que le réseau social offre.

En effet, sur Instagram, mais aussi dans une moindre mesure sur Facebook et LinkedIn, les appels à la mobilisation ont connu un véritable succès et les relais sur les différentes consultations publiques (ESOD, PNA Loup, barrage Rhônergia...) ont été nombreux.

**L'association va donc continuer les efforts sur ces outils digitaux qui permettent de sortir du cercle des naturalistes et qui ouvrent la porte à de nouvelles communautés en quête de savoir et d'implication militante.**





# LA LPO EXEMPLAIRE

## MET EN OEUVRE UNE POLITIQUE RSO AMBITIEUSE

### // - La RSO, c'est maintenant pour la LPO !

*La Responsabilité Sociétale des Organisations désigne l'ensemble des choix et des actions que fera la LPO pour prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux en interne et dans ses relations avec les parties prenantes.*

Parmi les priorités du pilier environnemental se trouvent la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le recyclage et le recours aux énergies renouvelables.

Le pilier social est l'un des aspects les plus importants de la RSO et rassemble des problématiques telles que la santé, l'éducation, le bien-être, le respect des droits des salarié-e-s.

Sur le pilier économique, la LPO peut soutenir l'économie locale en se fournissant auprès d'organismes locaux dans la mesure du possible et en investissant dans sa région. Elle fait aussi preuve de transparence auprès de ses financeurs et de ses partenaires.

Un groupe de travail composé de salarié-e-s et de bénévoles a été constitué pour piloter cette mission, en ce qui concerne l'impact de l'activité des salarié-e-s dans un premier temps. Celui des missions bénévoles sera traité dans un second temps.

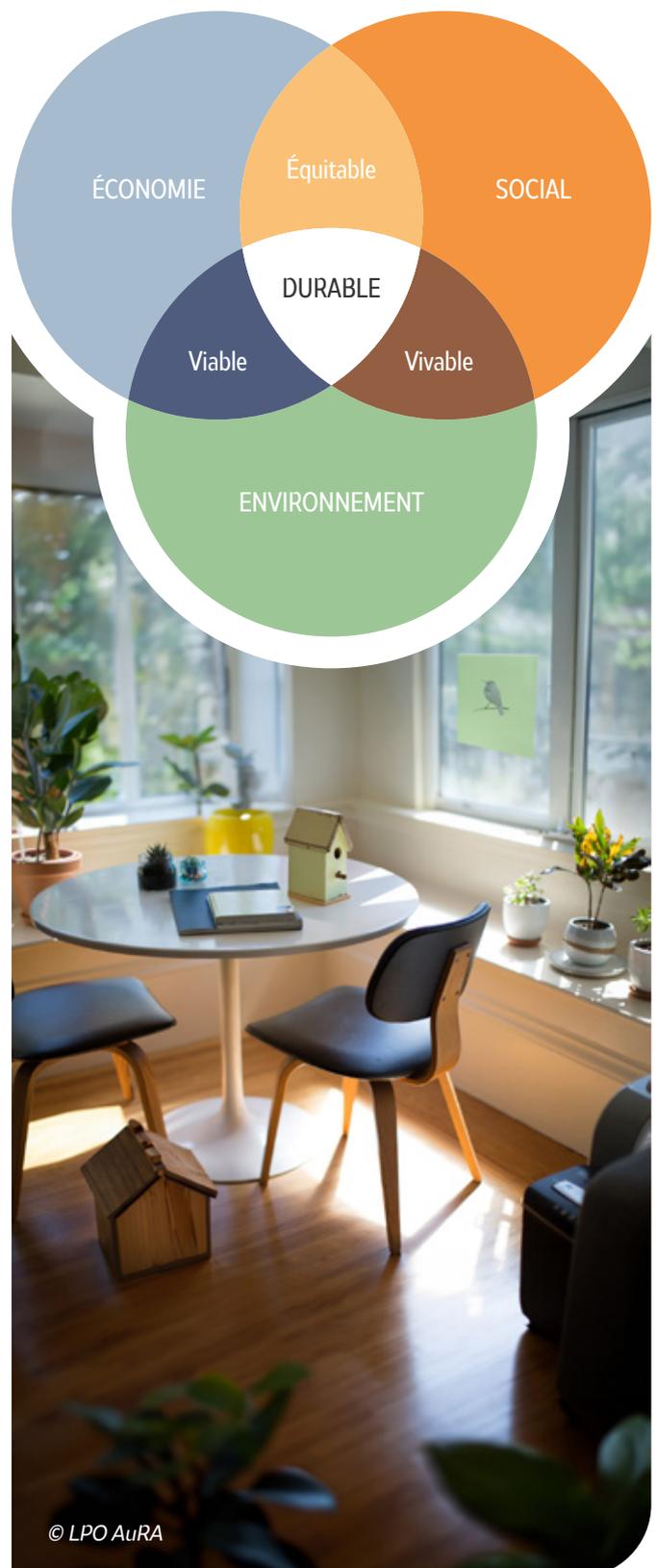
Une première étape de diagnostic a été réalisée en analysant dans chaque LPO locale chacun des trois grands axes, les thématiques définies par la LPO France ainsi que les données récoltées lors du séminaire des équipes AuRA de 2022. L'objectif est de déterminer les points forts, les points de progression et les axes de travail prioritaires.

**63% des actions identifiées sont déployées ou en cours à la LPO AuRA.**

Nos points forts résident dans :

- Préserver les ressources naturelles et limiter les déchets (environnement)
- Respecter les droits des salarié-e-s, conditions hygiène et sécurité au travail, former le personnel, rechercher le bien-être au travail (social)
- Favoriser les circuits courts (économique)

Les points faibles se cristallisent quant à eux sur nos émissions de CO<sub>2</sub>, le manque de mixité sociale et la contractualisation avec nos fournisseurs, prestataires et sous-traitants. Ce sont donc ces points qui ont fait l'objet d'ateliers de travail lors du séminaire d'équipe à l'automne 2023, engageant ainsi la LPO AuRA dans la mise en œuvre d'un plan d'action RSO qui fixe les objectifs et priorités ainsi que les moyens d'organisation que l'on se donnera dès 2024 pour avancer dans notre stratégie RSO.



© LPO AuRA

# ACCOMPAGNE SES SALARIÉ·E·S DANS UNE CULTURE COMMUNE

## // - La RSO au sein des équipes

*Forte de cette première année de travail sur les sujets relatifs à la RSO (voir page précédente), la LPO AuRA a également décliné ce sujet au sein des équipes pour instaurer une culture commune auprès de l'ensemble des salarié·e·s.*

Ainsi, les équipes ont été conviées à suivre l'évolution du travail sur la RSO dès son démarrage et plusieurs présentations de l'avancée des réflexions ont été réalisées tout au long de l'année, notamment durant le séminaire interne LPO AuRA en octobre 2023.

Lors de ce séminaire, outre un programme notamment orienté sur cette thématique, le lieu, l'organisation générale et les différentes prestations ont toutes été réfléchies pour correspondre aux exigences de la RSO :

- Covoiturage des salarié·e·s pour limiter les voitures sur la route
- Choix d'un lieu qui agit concrètement pour la biodiversité (tonte raisonnée, installation de nichoirs, présence de grands et vieux arbres...)
- Repas exclusivement végétariens et locaux

La LPO AuRA et les personnes en charge de l'organisation de ce séminaire interne appliqueront chaque année ce cahier des charges auprès des prestataires choisis.



Mésange bleue  
© Libre de droit

Aussi, avec son Comité Social et Économique (CSE), la LPO AuRA a cette année démarré une réflexion sur le bien-être au travail.

L'objectif était dans un premier temps d'élaborer la liste la plus exhaustive possible de l'ensemble des outils à disposition des salarié·e·s, des responsables hiérarchiques et/ou de la direction générale afin d'améliorer directement ou indirectement le bien-être au travail.

**Ce travail se poursuivra en 2024, notamment dans le cadre de la RSO de l'association, et plus largement dans une politique sociale permettant à l'ensemble des salarié·e·s de la LPO AuRA de se sentir utile et reconnu dans ses missions.**



Séminaire interne  
© Grégory Hebrard

## // - L'accueil des volontaires en service civique

*Le service civique est un engagement volontaire à une mission d'intérêt général d'une durée de 6 à 12 mois, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans.*

En 2023, la LPO a accueilli 30 volontaires en service civique, majoritairement des femmes (73%). Toutes et tous avaient entre 19 et 25 ans et possédaient des niveaux d'études variés, inférieur au bac jusqu'au bac +5. **Les missions proposées étaient variées : mobilisation auprès du centre de sauvegarde, sensibilisation du public et actions de terrain.**

Mais... celles et ceux qui en parlent le mieux sont les principaux concernés ! Retour sur trois expériences :

### **Solenn Bodéré**

— Centre de sauvegarde LPO en Auvergne

*« J'ai voulu me lancer dans ce service civique pour découvrir ce qu'il se passe sur le terrain, car je sors d'un master en écologie et n'ai réalisé des stages qu'en bureau. Cette expérience m'a apporté beaucoup de connaissances sur les oiseaux et les soins, de la patience et de l'impartialité vis-à-vis des oiseaux. Les week-ends, l'équipe est réduite, on est donc très autonome et on a la responsabilité de prendre soin des petits volatiles malades.*

*On partage aussi des grands moments de joie lorsque l'on reçoit des espèces spéciales, comme récemment un hibou grand-duc. On ne vit ça nulle part ailleurs... »*



Hibou des marais au centre de sauvegarde  
© Océane Garcia



Éloïse Souche  
© LPO AuRA



Lucie Foulet  
© LPO AuRA

### **Lucie Foulet**

— LPO de l'Isère

*« À l'issue de ma licence professionnelle « zones humides et mares », je souhaitais réaliser un service civique dans une association de protection de la nature. Quelle belle surprise quand j'ai découvert la mission de la LPO en Isère ! À mon arrivée en automne, j'ai participé à de nombreux chantiers d'aménagements écologiques, notamment la création de gîtes à hérisson et haies sèches dans des parcs de Grenoble. Puis, j'ai monté un projet pédagogique sur le hérisson avec des enfants d'un conseil municipal. Début 2024, je me suis investie dans une action concrète : la campagne de sauvetage des amphibiens.*

*Je me souviens du jour où nous avons rendu accessible la chapelle d'une église qui abritait auparavant une colonie de grand murin. Quelques jours plus tard, nous avons eu la chance de retrouver cette même colonie dans une entreprise désaffectée, avec de nombreux indices de présence. »*

### **Éloïse Souche**

— LPO du Rhône

*« Je m'investis depuis quelques années à la LPO (bénévolat actif, coordination du Groupe Jeunes). C'est mon association de « cœur », avec laquelle je partage le plus les valeurs et les ambitions. Réaliser mon service civique ici était l'occasion d'avoir une expérience professionnalisante et immersive. J'avais deux missions : suivre les salarié-e-s sur le terrain et monter mon propre projet sur la thématique de mon choix. M'intéressant au lien entre biodiversité et agriculture, j'ai pu réaliser un diagnostic biodiversité au sein d'une ferme en agroécologie. C'était une chance de me mettre dans la peau d'une vraie chargée d'études, d'étudier en autonomie de nombreux taxons et de rédiger un rapport final avec des mesures de gestion pour la biodiversité.*

*Ce service civique m'a permis, au-delà du développement de compétences et connaissances naturalistes, de mieux me connaître, faire preuve d'initiatives, faire face à mes peurs et les surpasser. J'ai pu également me rendre compte de la réalité des conditions de terrain, pas toujours évidentes. Les salarié-e-s de l'équipe, à travers leurs conseils, leur sensibilité, leur transmission de savoirs et en me racontant leur parcours, m'ont permis de confirmer ma volonté de travailler dans le milieu naturaliste. »*

# Rapport financier



Prairie fleurie  
© Géraldine Le Duc

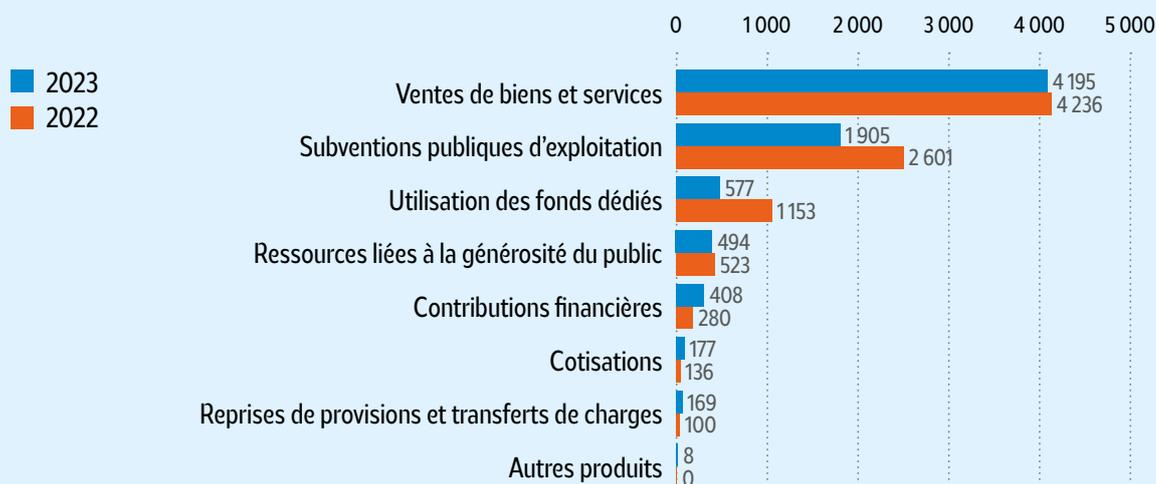
## 2023, UN RÉSULTAT DÉFICITAIRE À RELATIVISER

Les chiffres présentés dans ce rapport financier sont exprimés en milliers d'euros (k€).

	2023	2022
Produits d'exploitation	7 932	9 029
Charges d'exploitation	8 519	8 686
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-587</b>	<b>343</b>
Produits financiers	8	2
Charges financières	5	7
<b>Résultat financier</b>	<b>3</b>	<b>-5</b>
Produits exceptionnels	408	703
Charges exceptionnelles	12	0
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>396</b>	<b>703</b>
<b>Résultat net</b>	<b>-188</b>	<b>1 041</b>

Une problématique de rattachement des recettes au bon exercice vient impacter négativement l'année 2023 et avait en parallèle engendré une surestimation du résultat 2022. Hors cet aléa, le résultat 2023 se serait élevé à +120 k€ et celui de 2022 à +475 k€.

### LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES

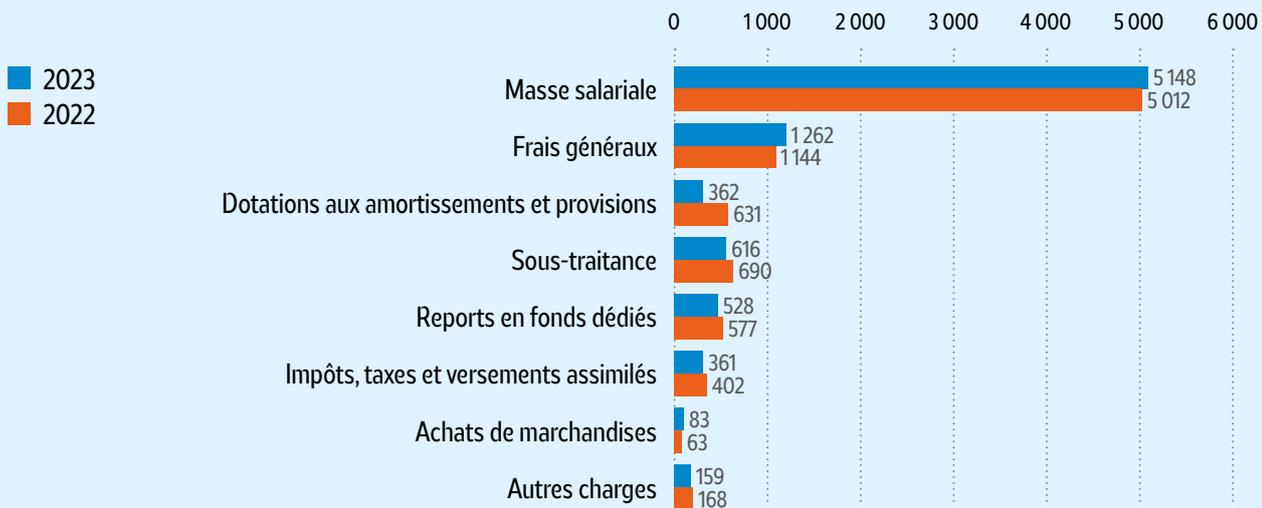


De fait, les **financements publics** présentent une diminution importante (1 905 k€ vs 2 601 k€) mais qui s'explique majoritairement par ce glissement de recettes. Hors cet aléa, l'évolution de ces financements aurait été de 2 149 k€ vs 2 251 k€.

Les **produits d'exploitation** diminuent en conséquence (7 932 k€ vs 9 029 k€ en 2022), avec également une reprise de fonds dédiés des exercices antérieurs qui représente 577 k€ contre 1 153 k€ en 2022.

La part des **ressources privées** est globalement stable, avec notamment une croissance des cotisations (177 k€ vs 136 k€), le maintien du volume de rétribution de nos travaux, expertises et animations (4 195 k€ vs 4 236 k€), la hausse des contributions financières du secteur privé à nos projets (408 k€ vs 280 k€) et des ressources liées à la générosité du public en léger retrait (494 k€ vs 523 k€).

## LES PRINCIPAUX POSTES DE DÉPENSES



Les **charges d'exploitation** présentent quant à elles une diminution de 167 k€ par rapport à 2022 (8 519 k€ vs 8 686 k€).

Parmi les **évolutions principales de nos dépenses**, on notera la maîtrise de nos coûts externes, malgré un contexte inflationniste, avec les frais généraux et la sous-traitance qui progressent peu (1 878 k€ vs 1 834 k€), une masse salariale en légère progression (5 148 k€ vs 5 012 k€), et la baisse des dotations aux amortissements et provisions (362 k€ vs 631 k€).

Enfin, les **reports en fonds dédiés** (ressources non utilisées en fin d'année) sont en légère diminution (528 k€ vs 577 k€).

## PRÉSENTATION DU BILAN

Une photographie à l'instant T de la situation financière et du patrimoine de l'association.

	2023	2022
Immobilisations incorporelles	60	176
Immobilisations corporelles	973	1 057
Immobilisations financières	16	16
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 049</b>	<b>1 249</b>
Stocks et avances sur commande	25	20
Créances	6 025	6 073
Disponibilités	1 458	1 763
Charges constatées d'avance	30	79
<b>Actif circulant</b>	<b>7 538</b>	<b>7 935</b>
<b>Total actif</b>	<b>8 588</b>	<b>9 184</b>

	2023	2022
Fonds propres et réservés	2 481	2 481
Report à nouveau	1 294	253
Résultat de l'exercice	-188	1 041
Subventions d'investissement	175	456
<b>Fonds associatifs</b>	<b>3 763</b>	<b>4 231</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>528</b>	<b>577</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>440</b>	<b>418</b>
Emprunts	328	593
Dettes fournisseurs, fiscales et sociales	1 566	2 041
Produits constatés d'avance	1 964	1 324
<b>Dettes</b>	<b>3 857</b>	<b>3 958</b>
<b>Total passif</b>	<b>8 588</b>	<b>9 184</b>

	2023	2022
Fonds de roulement	3 481	3 994
Besoin en fonds de roulement	2 023	2 231
Trésorerie	1 458	1 763

La structuration financière de l'association demeure saine, avec un fonds de roulement positif (les ressources stables couvrent les investissements long terme) qui permet également de couvrir le besoin en fonds de roulement (le décalage entre nos créances et nos dettes court terme) et de dégager une trésorerie excédentaire.

Les comptes annuels clos font l'objet d'une **certification par le commissaire aux comptes**, le cabinet **KPMG AUDIT RHÔNE-ALPES AUVERGNE**.  
 Au regard des règles et principes comptables français, la certification atteste que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du **résultat des opérations de l'exercice écoulé** ainsi que de la **situation financière et du patrimoine de la LPO AuRA** à la fin de cet exercice.

# — LES CHIFFRES CLÉS DE LA LPO AURA —



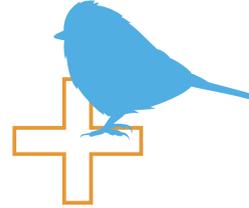
**12 948**  
adhérent·e·s



**125**  
salarié·e·s



**364 786**  
heures effectuées  
par tous les bénévoles  
(232 ETP\*)



**2846**  
oiseaux  
pris en charge  
au centre de sauvegarde  
pour oiseaux sauvages  
d'Auvergne



**71 000**  
personnes  
sensibilisées  
à travers plus de  
**2700**  
activités  
bénévoles  
et salariées



**9**  
réseaux thématiques

Groupe **herpétologique** Rhône-Alpes  
Groupe **chauves-souris** Rhône-Alpes  
**Energies** nouvelles et renouvelables  
Groupe **Galliformes** de montagne  
Comité **naturaliste** régional  
Réseau de groupes **jeunes**  
Réseau **migration** régional  
Groupe **Agriculture**  
Groupe **Forêts**



Plus de  
**8000**  
Refuges LPO  
sur près de  
**11000**  
hectares



**182**  
hectares de propriétés  
LPO AuRA



**185**  
affaires juridiques  
en cours d'instruction



**37**  
communiqués de presse  
envoyés à la presse locale,  
régionale et nationale

**592**  
articles de presse  
mentionnant la LPO AuRA



**28 785 584**  
données naturalistes  
dans les bases de données  
Viosionature

\*Équivalent  
temps plein

## LPO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

100, rue des fougères 69009 Lyon  
04 37 61 05 06 — auvergne-rhone-alpes@lpo.fr

### Contactez votre LPO locale

ain@lpo.fr — auvergne@lpo.fr — drome-ardeche@lpo.fr — isere@lpo.fr  
loire@lpo.fr — rhone@lpo.fr — savoie@lpo.fr — haute-savoie@lpo.fr

Suivez la LPO AuRA !



Agir pour  
la biodiversité

[auvergne-rhone-alpes.lpo.fr](http://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr)